

## Note à l'attention des parents des élèves de 3<sup>ème</sup>

### **Objet : Calendrier de l'orientation et de l'affectation**

Dans quelques jours, la phase définitive de saisie des vœux d'orientation ainsi que la phase de saisie des vœux d'affectation vont débiter. Vous devrez à nouveau utiliser les téléservices (<https://teleservices.ac-toulouse.fr/ts>).

(A titre exceptionnel, les fiches papier pourront être utilisées. Merci de contacter l'établissement)

### **1<sup>ère</sup> étape : saisie des vœux définitifs D'ORIENTATION dans téléservices onglet ORIENTATION (TSO)**

**calendrier : ouverture le 8 mai 2020**

Vous formulez **vos** demande d'orientation (2<sup>nde</sup> GT – 2<sup>nde</sup> Pro – CAP) par les téléservices comme au 2<sup>e</sup> trimestre ou sur la fiche de liaison à la rubrique « 3<sup>ème</sup> trimestre ». Vous pouvez cocher plusieurs voies de formation en les classant en fonction de ce que vous préférez.

**Le conseil de classe se prononcera sur les 3 voies possibles d'orientation (2<sup>nde</sup> GT – 2<sup>nde</sup> Pro – CAP).**  
Le conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre examine votre demande et formule une proposition d'orientation. **Vous devez accuser réception de cette proposition.**

- si la proposition est **conforme à un de vos choix**, elle devient **décision d'orientation**.

- si la proposition est **différente de votre choix**, vous serez reçu en entretien par le chef d'établissement et si le désaccord persiste à l'issue de l'entretien, vous pourrez recourir à la commission d'appel ou demander le maintien dans le niveau de la classe d'origine (redoublement).

**RAPPEL : le redoublement n'est pas un choix d'orientation et n'intervient qu'en fin de procédure en cas de désaccord avec la proposition du conseil de classe.**

### **2<sup>ème</sup> étape : saisie des vœux D'AFFECTION dans téléservices onglet AFFECTION APRES LA 3<sup>ème</sup> (TSA)**

**calendrier : du 25 mai au 8 juin 2020**

Vous formulez des vœux pour une affectation principalement dans à une formation précise dans un établissement précis (2<sup>de</sup> générale et technologique, en 2<sup>de</sup> professionnelle et en CAP). Il est possible de faire au maximum 15 vœux : 10 au niveau de l'Académie de Toulouse et 5 au niveau national.

**ATTENTION : l'ordre des vœux est très important (en premier, mettre ce que l'on préfère)**

#### **Calendrier :**

- **Consultation de l'offre de formation du 20 Avril au 25 Mai 2020** : une information sera visible pour chaque formation présentant un caractère particulier ou nécessitant une procédure de recrutement spécifique.
- **Saisie des vœux d'affectation du 25 mai au 8 juin 2020**

### **Les formations relevant des établissements privés**

La saisie des vœux concerne aussi **les élèves de 3<sup>ème</sup>** qui demandent une 2<sup>de</sup> GT, une 2<sup>de</sup> professionnelle ou une 1<sup>ère</sup> année de CAP **dans un lycée privé.**

**RAPPEL : l'élève souhaitant une affectation dans un établissement privé doit saisir le vœu et prendre contact directement avec l'établissement privé.**

### **Inscription au lycée**

Les inscriptions pourront se faire en ligne à partir du 30 Juin 2020 : téléservice inscription (TSI) avec les mêmes **identifiants de connexion** ou directement dans l'établissement d'affectation.

## Voie Professionnelle : 2<sup>nd</sup>e Pro et 1<sup>ère</sup> année de CAP

Toutes les formations ont un **nombre de places limité**. Les **résultats scolaires (socle de compétences et certaines moyennes annuelles)** sont pris en compte pour classer les élèves.

**Il est donc impératif de faire plusieurs vœux au cas où les premiers ne seraient pas accordés.**

=> vous pouvez demander la même spécialité dans des établissements différents, ou demander une autre spécialité professionnelle. **Veillez à bien mettre en premier ce que vous désirez vraiment.**

### 1 – Affectation en CAP

Tous les CAP sont ouverts à tous les élèves de 3<sup>ème</sup> mais les publics les plus fragiles sont privilégiés.

### 2 – Affectation en BACPRO

Sur le niveau 2PRO et pour certaines filières, on procède à un **regroupement de spécialités en familles de métiers** de façon à assurer une spécialisation progressive. A la rentrée 2020, 9 familles de métiers seront proposées. Cf **site du ministère** : <http://quandjepasselebac.education.fr/les-familles-de-metiers-en-2nde-professionnelle/> ou de l'Onisep : <http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Les-nouveautes-de-la-voie-pro/Voie-pro-ce-qui-change/Les-familles-de-metiers>

Familles de métiers	Spécialité bac PRO dans le 65	Etablissements du 65
<b>Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics</b>	Menuiserie aluminium-verre	Lycée S. Vignon - Aureilhan
<b>Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique</b>	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités Logistique (Ex Gestion – administration)	Lycée Lautréamont -Tarbes Lycée PMF Vic Bigorre
<b>Métiers de la relation client</b>	Métiers du commerce et de la vente option A – animation et gestion de l'espace commercial	Lycée L'Arrouza-Lourdes Lycée Reffye – Tarbes
	Métiers du commerce et de la vente option B Prospection-clientèle et valorisation de l'offre commerciale	Lycée L'Arrouza-Lourdes Lycée Reffye – Tarbes
	Métiers de l'accueil	Lycée Lautréamont -Tarbes
<b>Métiers des industries graphiques et de la communication</b>		
<b>Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment</b>	Technicien d'études du bâtiment option B : Assistant en architecture	Lycée S. Vignon - Aureilhan
<b>Métiers de l'alimentation</b>	Boulangier-pâtissier	Lycée Lautréamont -Tarbes
<b>Métiers de la beauté et du bien-être</b>	Esthétique cosmétique parfumerie	Lycée Reffye – Tarbes
<b>Métiers de l'aéronautique</b>	Aéronautique option Structure	Lycée J. Dupuy - Tarbes
<b>Métiers de l'hôtellerie-restauration</b>	Cuisine	Lycée L'Arrouza-Lourdes Lycée Lautréamont -Tarbes
	Commercialisation et services en restauration	Lycée L'Arrouza-Lourdes Lycée Lautréamont -Tarbes

**Il existe d'autres bac pro sur le 65 en dehors de ces familles de métiers (consulter le site de l'Onisep).**

### L'apprentissage

- 2 statuts : statut scolaire ou statut d'apprenti
- Possibilité dans les téléservices de renseigner l'état de signature du contrat
- Affectation des futurs apprentis de moins de 15 ans (jeunes atteignant 15 ans avant la fin de l'année civile soit avant 31/12/2020) :
  - Inscription sous statut scolaire dans le Lycée Professionnel le plus proche où la formation existe
  - Inscription sous statut scolaire dans le Lycée Professionnel de proximité et accueil en CFA avec signature d'une convention d'accueil entre le Lycée Professionnel et CFA

## 2<sup>nd</sup>e générale et technologique

### **1 - Le lycée de secteur est déterminé par le domicile**

- du responsable légal<sup>1</sup> indiqué au collège  
**ou**
- de l'adresse des 2 responsables en cas de garde alternée : *il faudra indiquer l'établissement choisi si les adresses relèvent de 2 établissements différents. Si une résidence principale est mentionnée dans le jugement de divorce, cette dernière détermine l'établissement de secteur*

**voir lien ci-dessous pour trouver votre lycée de secteur :**

<http://www.ac-toulouse.fr/dsden65/cid136634/affection-orientation.html>

(s'il est mentionné 2 lycées pour l'adresse de l'élève, il convient de classer les 2 en fonction de votre préférence).

### **2 – Au moment de leur inscription au lycée, les élèves pourront choisir entre 0 et 2 voire 3 options (langue ancienne) en classe de 2°GT selon les possibilités des établissements**

Lycée Th. Gautier	Latin	Italien				
Lycée M. Curie	Allemand	Occitan	Management et gestion	Biotechnologie	Santé Social	Sciences de laboratoire
Lycée J. Dupuy	Italien	Sciences de l'ingénieur	Création et innovation techno			
Lycée P. Mendès-France	Latin	Occitan				
Lycée R. Billères	Latin	Occitan	Management et gestion			
Lycée V. Duruy	Latin	Occitan	Sciences de l'ingénieur	Création et innovation techno		
Lycée Michelet	Latin	Occitan				
Lycée La Serre de Sarsan	Latin	Occitan	Sciences de Laboratoire	Biotechnologie		

### **3 – Certaines options « rares » de la 2°GT sont contingentées, c'est-à-dire avec un nombre limité de places.**

Cela correspond à un vœu. Les résultats scolaires (socle de compétences et certaines moyennes annuelles) sont pris en compte pour classer les élèves.

**ATTENTION** : la place n'est pas garantie et il faut saisir **obligatoirement** un **autre** vœu à place non limitée dans le lycée de secteur

Etablissement	Options contingentées
LGT Jean Dupuy Tarbes	Culture Design
LEGTA Jean Monnet Vic en Bigorre	Ecologie Agronomie Territoire Développement Durable
LG Théophile Gautier	LVC rare chinois
LGT Jean Dupuy	LVC rare chinois
LGT Marie Curie	LVC rare portugais
LGT L'Arrouza Lourdes	2 <sup>nd</sup> e technologique Hôtellerie et Restauration

**4 – Certaines options correspondent à un « parcours particulier » et nécessitent la constitution d'un dossier spécifique pour un passage en commission de recrutement (dossier papier à réclamer au collège auprès du professeur principal via l'ENTou par mail au [06500361@ac-toulouse.fr](mailto:06500361@ac-toulouse.fr) ou par téléphone au 05 31 74 32 45)**

**ATTENTION** : la place n'est pas garantie et il faut saisir **obligatoirement** un **autre** vœu à place non limitée dans le lycée de secteur

Il s'agit de :

La 2ndeGT binationale BACHIBAC au lycée René Billères à Argelès-Gazost

Les 2nde GT « parcours particulier » du département des Hautes-Pyrénées sont :

Etablissements	Options
Victor Duruy Bagnères de Bigorre	Arts cinéma-audiovisuel
Michelet Lannemezan	EPS Métiers de la Montagne
Marie Curie Tarbes	Arts plastiques Arts théâtre <b>Arts Musique</b>
Jean Dupuy Tarbes	Section rugby
Pierre Mendès France de Vic en Bigorre	Arts cinéma-audiovisuel EPS

**5 – Les demandes de dérogation à l'entrée en 2°GT (si vous voulez que votre enfant soit inscrit dans un autre lycée que celui de son secteur).** Elles concernent uniquement les vœux de 2<sup>nd</sup>e GT à capacité non limitée. Un seul vœu dérogatoire est possible. **De plus, l'obtention de la dérogation n'étant pas garantie, il convient de formuler obligatoirement un vœu sur le lycée de secteur.**

- **pour les familles utilisant les téléservices** : la demande de dérogation se fait en ligne au moment de la saisie du vœu d'affectation
- **pour les familles n'utilisant pas les téléservices** : imprimé à demander et à ramener au collège au plus tard le 31 Mai.

## **6 – Procédures pour les autres académies**

- **pour les familles utilisant les téléservices** : la saisie se fait en même temps que les vœux pour l'académie de Toulouse
- **pour les familles n'utilisant pas les téléservices** : se rapprocher du collège car les calendriers et les procédures sont spécifiques à chaque académie (procédure papier)